



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24/06/10

Afin de toujours mieux vous informer, la Ville de Wattrelos vous propose cette petite brochure virtuelle éditée après chaque Conseil municipal afin de vous communiquer les principales délibérations qui y ont été votées et qui vous concernent.



© Vincent Lecigne



Compte administratif 2009

Comme tous les ans à pareille époque, le Conseil municipal était amené à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice budgétaire de l'année écoulée. Bien évidemment, il s'agissait de la principale délibération inscrite à l'ordre du jour.

Le compte administratif est un document qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées l'année précédente ; le voter, c'est établir le constat, comme le précise le code des collectivités territoriales, que les comptes présentés sont la traduction du budget primitif et des budgets supplémentaires.

Chaque groupe politique a pu commenter ce compte administratif.

Sédentarisation des gens du voyage : où en est-on ?

Répondant à deux questions de l'Opposition sur le même sujet, le député-maire a fait le point sur le dossier de la sédentarisation des gens du voyage.

" Au gré de diverses réunions, le projet s'est affiné. Où en est-on ? D'évidence, ce projet de sédentarisation de neuf familles n'existe plus. D'abord parce que c'est l'engagement que j'ai pris avec les riverains ; parce qu'aussi il n'y a pas autant de familles de gens du voyage volontaires ou prêtes à s'inscrire dans les conditions fixées par la Ville pour cette démarche de sédentarisation (pas de caravane sur le site, pas d'activité de ferrailage sur place, pas de suroccupation des logements)

Dès lors, nous travaillons, en liaison avec le Syndicat mixte des gens du voyage de la Communauté urbaine (car c'est LMCU qui est compétente sur ce sujet, pas la Ville), et les services préfectoraux sur un scénario qui repose sur trois démarches :

- pour des familles watrelosiennes, certaines riveraines d'ailleurs, non issues des gens du voyage, la mise en location dès cet été de quatre logements. Le bailleur réunira une commission d'attribution dès les tous prochains jours.
- cela pourrait se compléter de l'intégration parallèle de trois ou quatre familles des gens du voyage volontaires, dont l'analyse sociale et financière est en cours et qui répondent pleinement aux conditions énoncées plus haut. La revendication de la mixité du site sera donc pleinement respectée. Les autres logements seront gelés, dans l'attente de voir comment tout cela évolue.
- enfin, pour les autres familles des gens du voyage qui ne peuvent ou ne veulent pas une sédentarisation prochaine, le SMGDV travaille à la mise en place d'un village familial qui ne pourrait accueillir de nouvelles arrivées mais qui pourrait être organisé autour d'une triple composante : la caravane, une construction en dur d'un logement et une activité économique productive de ressources. Les localisations envisageables sont soumises à l'expertise du choix des sols, de l'urbanisme et des contraintes d'aménagement : elles ne sont donc, à ce jour, pas connues. "

Au sujet de l'antenne SFR à Beaulieu

Autre sujet ayant défrayé l'actualité ces derniers mois et sur lequel Dominique Baert a souhaité faire le point : celui de l'antenne-relais SFR carrière Delmarre à Beaulieu.

On se souvient des différents épisodes ayant émaillé ce dossier, jusqu'à la proposition de la Ville, à titre exceptionnel car elle ne l'a jamais fait, d'ouvrir le patrimoine municipal (le terrain cynophile de la rue de la Baillerie) à une éventuelle implantation.

" Après des études techniques de faisabilité, SFR a proposé d'installer son antenne au milieu des arbres de ce terrain, a indiqué le député-maire. Une consultation des riverains sur ce projet d'implantation se tiendra le dimanche 5 septembre de 8h à 12h. Les riverains seront, dans les jours qui viennent, informés de cette consultation et des modalités précises de son déroulement. "

Incendie à Acti'Jeunes : plainte contre X

Dans ses communications préalables à l'examen de l'ordre du jour, Dominique Baert a souhaité revenir sur l'incendie, en début de semaine, qui s'est déclaré dans l'ancienne mairie annexe du Ballon, aujourd'hui siège de l'association Acti'Jeunes : les armoires ont été vidées, les ordinateurs volés et des dossiers brûlés dans les bureaux.

" D'évidence, il s'agit d'un acte criminel dont les conséquences auraient pu être dramatiques pour les voisins, a déclaré le député-maire. Il a été commis par des irresponsables qui doivent être sévèrement punis. "

S'agissant d'un bâtiment municipal, la Ville a donc déposé plainte contre X et saisi le Procureur de la République qui a ouvert dès mercredi 24 une information judiciaire. Cette intrusion et ces incendies étant survenus à quatre jours de la première assemblée générale d'Acti-Jeunes et près d'un an précisément après sa création, le député-maire a demandé aux partenaires (CAF, Etat, collectivités territoriales...) de tenir compte de la situation nouvelle que crée cette destruction de dossiers, pour que les activités mises en place pour les jeunes Watrelosiens ne soient pas remises en cause.

ville-watrelos.fr va évoluer

Jean-Marc Bouchez Conseiller municipal délégué, a présenté le projet de refonte du site internet de la Ville.

Créé au mois de novembre 2001, ce site internet a été remanié une première fois en 2006 avec notamment une nouvelle version graphique et la possibilité de télécharger le Journal de Watrelos, les comptes-rendus du Conseil municipal, le programme culturel.

Aujourd'hui, plusieurs évolutions sont indispensables :

- améliorer la sécurité du site, qui fait l'objet de tentatives de piratage, en bloquant toutes les entrées possibles,
- appliquer les normes handicapées WAI, VAI, WC3 obligatoires au 1er janvier 2012,
- mettre en place un nouveau logiciel plus performant, le logiciel actuel étant totalement obsolète.

Une somme de 7 200 € est prévue dès cette année.

En plus, de ces trois priorités, les services municipaux ont été invités à faire connaître leurs souhaits quant à l'évolution du site, et des suggestions ont été émises : préinscriptions aux écoles municipales de sport, paiement en ligne de la piscine, etc.

Elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de l'accueil du public qui intègre ce qu'on appelle l'e.administration.

La prochaine étape du projet va être la rédaction du cahier des charges de la consultation afin de choisir l'entreprise qui va intervenir.

Ce cahier des charges reprendra les trois priorités mentionnées ci-dessus et, en option, des modules supplémentaires à définir sous réserve des possibilités financières de la Ville.

La consultation pourrait être lancée au début de l'été, le choix de l'entreprise interviendrait à la rentrée pour une application en 2011.

Par ailleurs, la création d'un groupe de travail chargé du devenir du site à moyen terme va être créé.

Enfin, le Feder, la Fondation de France et le FIPHEP (Handicap) peuvent contribuer au financement d'un projet qui devra s'étaler sur plusieurs années.

Comités de quartier : le bilan 2009-2010

Comme tous les ans, Bernard Van Marcke, adjoint délégué, a présenté le bilan annuel des réunions des comités de quartier.

En effet, pour renforcer l'écoute et la participation des habitants, la Ville a mis en place des instances de concertation entre la commune et ses habitants.

Alors que seules les villes de plus de 80 000 habitants ont l'obligation de créer des instances de démocratie participative, Wattrelos a tenu à offrir à ses habitants des espaces de dialogues et d'expression.

"Cette année s'est avérée incontestablement captivante, tant par le nombre de réunions, que par le dynamisme et la disponibilité des participants, a-t-il dit.

L'attachement passionné pour la propreté de la ville et pour son environnement s'est concrétisé bien plus encore que l'an passé. De nombreuses pistes de réflexion ont été proposées. Certaines se sont réalisées, elles s'observent sur le terrain aujourd'hui.

La circulation est également une préoccupation des usagers. Chaque Comité s'est réjoui du jugement rendu par le Tribunal Administratif au sujet de la Liaison Tourcoing/Wattrelos. Chacun attend maintenant le début des travaux avec impatience."

Bernard Van Marcke a ajouté que les comités de quartier répondent à un besoin d'échange et de proximité, la demande de visite sur le terrain est ainsi très demandée. En effet, les Wattrelosiens apprécient de plus en plus de communiquer directement soit au pas de leur porte soit dans leur rue de résidence. Ainsi cette année, en 36 sorties sur le terrain, 270 personnes ont été écoutées.

Déclarations de revenu : permanences réduites des services de l'Etat !

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, le député-maire a indiqué que les permanences de l'administration fiscale organisées au centre Stalingrad qui permettaient à de nombreux Wattrelosiens de se faire assister pour remplir la déclaration de revenu, sont supprimées, un guichet fiscal unifié ayant été mis en place.

"Je déplore et dénonce ce nouveau recul d'un service public de proximité, d'autant plus incompréhensible qu'il est au coeur du pacte républicain puisqu'il s'agit du paiement de l'impôt !" a protesté le maire.

La Cuisine centrale fournira Bondues

La Ville de Bondues souhaite louer la Cuisine centrale wattrelosienne afin de réaliser chaque jour 200 repas pour les enfants d'une de leurs écoles. Cela s'était déjà fait, notamment avec Lille. Ce contrat devrait rapporter à la Ville environ 18 000 € pour l'année en cours.

Tarifs du Conservatoire

Depuis 1976, les jeunes élèves et les adultes fréquentant le Conservatoire à rayonnement communal et n'habitant pas Wattrelos, participent aux frais de scolarité.

A compter de l'année scolaire 2010/2011, une contribution sera demandée pour toutes les personnes inscrites en fonction des revenus de la famille en utilisant le quotient familial comme référence (on appelle quotient familial le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts). Un tarif spécifique reste défini de façon forfaitaire pour les élèves n'habitant pas Wattrelos.

Le barème ci-dessous s'appliquera dès la rentrée 2010. Il est établi en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge de la famille :

Quotient	Inscription et cours de formation	Cours d'instrument
de 0 à 3000 euros	10 €	5 €
de 3001 à 6000 €	20 €	10 €
de 60001 à 9000 €	40 €	20 €
de 9001 à 12000 €	50 €	25 €
supérieur à 12000 €	60 €	30 €
extérieurs	180 €	120 €

Le paiement pourra être échelonné de la façon suivante :

- 50 % à l'inscription
- 50 % en décembre

Les frais de location d'instrument restent inchangés à 60 € pour l'année

Le Sartel se transforme

Dans le cadre de la revitalisation du secteur du Sartel, la Communauté urbaine et la Ville accompagnent l'Institut Régional de Développement (IRD) dans son projet de redynamisation économique de l'ancien site des filatures du Sartel.

Ce projet sera organisé en trois zones :

- une première zone au nord (le long de la rue Berthelot) et une première voie parallèle (à créer) accueilleraient un village d'artisans,
- une deuxième zone au centre, desservie par une deuxième voie à créer (formant cour de manœuvre), accueillerait une dizaine de locaux d'activité de 400 m² construits en bande,
- une troisième zone au sud, d'une surface de 30 000 à 35 000 m², accueillerait des lots libres de constructeur (maisons).

La programmation de la première zone présente un concept innovant de village d'artisans ayant fait l'objet d'une étude de marché en 2009. Celui-ci devrait accueillir à terme environ :

- 10 lots, chaque lot comprenant une maison individuelle et un atelier,
- 10 ateliers seuls.

Ces produits innovants mixtes habitation - atelier visent un public de jeunes artisans ayant récemment créé leur activité et recherchant à ce stade une solution locative.

Le Conseil municipal a voté la modification du plan local d'urbanisme qui s'imposait.

Modification des limites territoriales entre Leers et Watrelos : on repart à zéro !

Un courrier de la Préfecture a informé la Ville du rejet du dossier de modification des limites territoriales entre Leers et Watrelos, en cours depuis plusieurs années.

Ce rejet est dû au délai trop long entre les différentes étapes de la procédure, à l'accroissement de la population de la rue Henri-Deschamps devant passer dans le territoire leersoï (8 personnes à ce jour contre 4 en 2002) et une mauvaise transmission du dossier d'enquête publique par le commissaire enquêteur, éléments qui ont perturbé l'avancement normal du dossier et sur lesquels la Ville n'a pu avoir aucune prise malgré des relances systématiques.

Le Conseil a donc décidé de réinitialiser la procédure et de solliciter les services préfectoraux pour qu'ils prescrivent l'enquête publique prévue par la législation en vigueur.

La modification de ces limites est dictée par un souci de cohérence : Watrelos et Leers sont séparées par le canal de Roubaix ; or une petite bande communale watrelosienne se situe côté leersoï et réciproquement.

Restauration scolaire : les tarifs

Les tarifs de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires sont fixés librement par la Commune qui en a la charge.

A compter de septembre, ils progresseront au rythme de l'inflation, soit entre 2 % et 3 %.

Par extension, cette majoration s'applique également aux repas servis durant les centres de loisirs municipaux.

Enfin, par souci de simplification, il est proposé de ne plus distinguer un tarif enseignant assurant ou pas la surveillance de cantine.

Catégorie	Tarifs septembre 2010
Enfant Watrelosien d'école maternelle	2,25 € le repas
Enfant Watrelosien d'école élémentaire	2,55 € le repas
Enfant non Watrelosien (maternelle ou élémentaire)	4,90 € le repas
Enseignant	de 4, 20 à 5,35 € le repas

Il faut savoir que ces repas sont facturés à moins de la moitié du prix de revient pour la Ville

Banquets municipaux : participation des conjoints et enfants

Les convives aux banquets de Sainte-Cécile et des Sociétés Patriotiques le 11 novembre y participent parfois avec conjoints ou enfants (les membres bénéficient eux d'une invitation gratuite).

Cette année, la participation progressera de 2 € par enfant de moins de 12 ans et de 3 € par adulte. Elle est justifiée par l'augmentation des coûts de production des repas élaborés par la Cuisine centrale, non ajustés depuis 2004.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- 12 € pour les enfants de moins de 12 ans
- 22 € pour les adultes.

CUCS : 2010, année de transition

La première période triennale 2007-2009 du cadre contractuel de la politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté, dénommé Contrat Urbain de Cohésion Sociale est arrivée à son terme et l'évaluation qui en est faite par l'Etat l'a conduit à considérer l'année 2010 comme une année transitoire, dans l'attente de la définition de la nouvelle géographie prioritaire qu'il compte mettre en place en 2011.

Le dispositif CUCS est donc reconduit à l'identique pour l'année 2010 à savoir un financement en parité Etat-Ville pour des actions subventionnées à hauteur de 185 308 € (154 808 € pour les actions communales et 30 500 € pour les actions intercommunales).

La Ville s'est donc vu contrainte, compte tenu de cette enveloppe, à faire des choix parmi toutes les actions des différents porteurs de projets en privilégiant le monde associatif.

CSE : tarifs des activités

Depuis un an, le Centre Socio-Educatif est de nouveau géré par la Ville. Le Conseil a fixé les tarifs 2010-2011 en fonction du quotient familial pour les activités d'arts plastiques et de danse (éveil, moderne, classique, hip-hop, contemporaine), ce qui devrait avoir pour conséquence une légère diminution des tarifs globaux.

Quotient Tarif annuel par activité et par participant

de 0 à 3000 €	15 €
de 3001 à 6000 €	30 €
de 60001 à 9000 €	60 €
de 9001 à 12000 €	75 €
supérieur à 12000 €	90 €
extérieurs	180 €

Autres activités

Activités	Tarif
Yoga	228 €/saison
Théâtre	105 €/saison
Danse de salon	7,50 € la séance 22,50 € mensuel
Aéroggraphie	50 € /saison
Remise en forme	1 h/semaine/60 € 45'/semaine/50 € 3 cours ou plus, 15 € de réduction sur le coût total de l'activité
Radio club	31 € la saison
Pyramide	27 € la saison
Chiffres et Lettres	27 €
Step	11 € par jour durant les vacances scolaires
Associations intervenantes conventionnées	20 €/saison et par adhérent

Pour chaque activité, un cours d'essai gratuit est proposé. Le paiement pourra être échelonné de la façon suivante :

- 50 % à l'inscription - 50 % en décembre.

Concernant la tarification d'accès aux spectacles de pratiques amateurs et galas, tous publics, organisés par le CSE, elle sera de :

- tarif plein : 6 €
- tarif réduit 5 € (sur présentation d'inscription aux activités du CSE)
- exonération pour les enfants de moins de 10 ans.

2 € pour Nou Parlach'

Les ateliers patoisants Nou Parlach' organisés par la Commune proposent des animations et créations avec la participation d'intervenants extérieurs dans le but de conserver une certaine tradition dans notre commune, à savoir la langue picarde.

Ces ateliers, animés et organisés par la Ville, étaient proposés jusqu'alors gratuitement et se déroulaient sous forme de spectacles avec la complicité des spectateurs. Or un nombre croissant d'inscriptions attribuées n'est pas honoré en dépit de nombreuses demandes non satisfaites chaque année.

Aussi, le Conseil municipal a-t-il décidé d'intégrer les ateliers patoisants au CSE et de fixer une participation financière de 2 € par atelier à compter du 1er juillet.

8 ateliers sont programmés dans l'année et attirent entre 400 et 450 spectateurs.

Des frais de scolarité pour les écoles de sport

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer une tarification pour l'école municipale des sports au regard du quotient familial pour les Wattlelosiens et de manière forfaitaire pour les extérieurs.

Le barème ci-dessous s'appliquera dès la rentrée 2010. Il est établi en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge de la famille.

Quotient	Tarif annuel par activité et par participant
----------	--

de 0 à 3000 €	15 €
de 3001 à 6000 €	30 €
de 60001 à 9000 €	60 €
de 9001 à 12000 €	75 €
supérieur à 12000 €	90 €
extérieurs	300 €

Le paiement pourra être échelonné de la façon suivante :

- 50 % à l'inscription
- 50 % en décembre

Une bière pour Wattlelos

L'idée de créer une "bière de Wattlelos" a germé afin de promouvoir la Ville hors de ses frontières communales.

M. Christian Chomez, membre actif de la Confrérie du Houblon d'or s'est déclaré intéressé par la distribution et l'utilisation de ce produit.

Il a pour mission la réalisation d'un concept marketing et d'une création graphique, la Ville étant désignée comme titulaire de la marque.

Le Conseil municipal a donc voté la signature d'une convention de distribution et d'utilisation de la marque " bière de Wattlelos", accompagnée de la perception, pour la ville, des droits fixés à 2,5 % du prix d'achat à la brasserie des produits commandés.

Accueil de loisirs et activités périscolaires : les tarifs

Depuis 2009, le Conseil municipal a fixé des tarifs relatifs aux accueils de loisirs et séjours de vacances. Le barème des participations familiales doit présenter cinq tranches ; il est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge de la famille.

Voici les tarifs qui entrent en vigueur au 1er septembre :

Tarifs 2010 en euros (sans repas)

1	0 < QF < ou égal 3000 €	0.40	0.35	1.75	2.75	3.00
2	3000 < QF < ou égal 6000 €	1.00	0.65	3.25	5.25	5.25
3	6000 < QF < ou égal 9000 €	1.50	1.25	6.25	10.50	7.90
4	9000 < QF < ou égal 12000 €	1.80	1.90	9.50	15.75	9.45
5	QF > 12000 €	2.20	2.60	13.00	22.05	11.05
6	Extérieurs à la commune	3.60	4.20	21.00	31.50	13.65

· Tarif forfaitaire pour le goûter : 0.65 €

A noter : gage de simplification, la tarification des loisirs malins (garderies) se fera désormais à la séance et non plus à la demi-heure.

Ecole de coupe et couture : frais de scolarité

L'école municipale de coupe et couture devient également payante pour tous. Les tarifs sont les mêmes que ceux des écoles de sport (voir plus haut).

Un timbre pour Berlouffes

La Poste met en œuvre une politique de contribution à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine local. Dans ce cadre, elle propose aux collectivités territoriales notamment d'illustrer de visuels relatifs au patrimoine local des séries limitées d'enveloppes pré-affranchies.

Le " Prêt à poster " local est vendu notamment en bureaux de poste. Il est caractérisé par la reproduction, sur une enveloppe pré-affranchie d'une illustration, d'une photo, d'une mention... dans les conditions définies dans la convention de partenariat.

Des enveloppes préaffranchies illustrées d'un visuel " Berlouffes " vont ainsi être éditées, la Ville s'engageant à acheter 1000 enveloppes pour un tarif de 640 € destinées aux envois des services dans les semaines précédant l'événement.